

ANNEXE N°5

EXEMPLE DE CALCUL DE L'INDEMNITE DUE A L'ENTREPRISE

Cas d'un secteur avec deux entreprises de garde un jour de semaine hors jour férié de 8h à 20h

L'entreprise A réalise 4 interventions dans la période.

L'entreprise B réalise 2 interventions dans la période.

Indemnité de l'entreprise A est de 100 € :

(5 interventions cibles – 4 interventions réalisées) X 100 € (valeur de référence d'une mission)

Indemnité de l'entreprise B est de 300 € :

(5 interventions cibles – 2 interventions réalisées) X 100 € (valeur de référence d'une mission)

Si la même entreprise A assure les deux lignes de garde

L'entreprise A réalise 6 interventions dans la période

Indemnité de l'entreprise A est de 400 € :

(5 interventions cibles X 2 lignes de garde – 6 interventions réalisées) X 100 € (valeur de référence d'une mission)